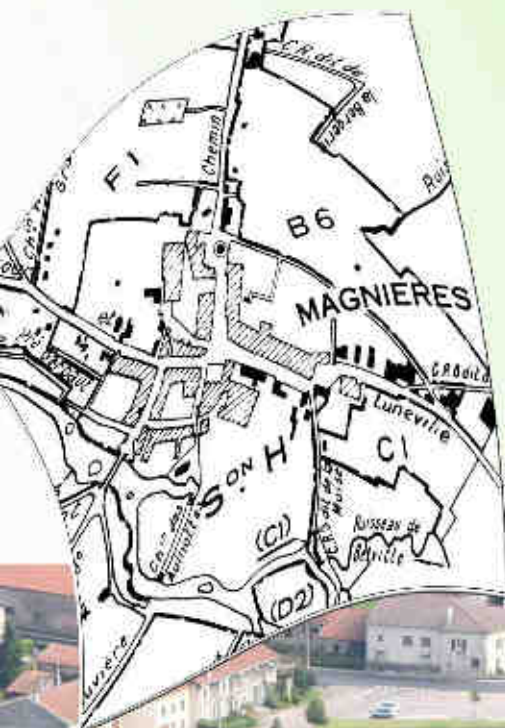




Maison de Santé



Janvier 2009



Maison de santé de la MORTAGNE

Première étape : MAGNIERES



Un projet intégré au territoire



Démarche participative



Démarche de développement durable 



Informer la population



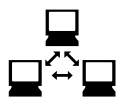
Garantir l'offre de soin 



Un projet pour tous (Prévention, éducation, prescription)



Une urgence sur le territoire



Des acteurs en réseau (médicaux et paramédicaux)



Une structure adaptée

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
I. Une considération intégrant le territoire de la Communauté de Communes de la Mortagne (CCM) dans celui du Lunévillois, non adaptée du point de vue de la couverture médicale	2
1. L'intégration de la CCM dans le bassin de vie de Lunéville	2
2. La cartographie des territoires déficitaires	3
3. Des consultations dont les responsables n'ont pas eu connaissance...	4
II. Un territoire rural fragile	5
1. Des fragilités socio-démographiques repérées par la MRS Lorraine	7
1.1. Une inscription en ZRR	7
1.2. Une population en besoin de soins médicaux	7
1.3. Un isolement des spécialistes et des équipements hospitaliers	9
2. Un service de proximité en danger / Magnières et Gerbéviller : 2 antennes indispensables, un équilibre fragile	10

III. Agir aujourd'hui pour le maintien des 2 antennes du territoire	13
1. Une préoccupation inscrite dans le projet de territoire 2008-2014	13
2. Un diagnostic et des échanges renforçant ses préoccupations	15
3. Un projet en 2 phases	18
3.1. L'urgence sur Magnières	18
3.2. Le temps de la réflexion sur Gerbéviller	21
IV. L'antenne de Magnières	22
1. Situation géographique	22
2. Un dimensionnement cohérent	23
3. Un projet exemplaire du point de vue du développement durable	24
3.1. Une démarche participative	24
3.2. Une construction respectueuse de l'environnement	25
3.3. Un équipement qui participe au développement économique et social du territoire	26
3.4. Un outil au service de l'insertion sociale et comme outil pédagogique	27
CONCLUSION	28

INTRODUCTION

Depuis la création de la Communauté de Communes de la Mortagne, la démarche d'ouverture permettant d'associer les habitants, a orienté les projets des élus de la communauté de communes. Les propositions des groupes de travail ont toujours été appuyées et reconnues comme des actions d'intérêt communautaire.

Depuis 2006, le groupe de travail « SERVICES » a mis en évidence l'urgence d'agir pour le maintien des services liés à la santé sur le territoire.

C'est ainsi que le projet d'une maison de santé, composée de 2 antennes : l'une à Magnières dans un premier temps et l'autre sur Gerbéviller dans un second temps, a été élaboré pour répondre à une situation aujourd'hui difficile et demain catastrophique.

Il apparaît en effet que le principe de maison de santé permette d'atteindre les objectifs suivants :

- **Pérenniser un service de proximité.** Les caractéristiques de la population de notre communauté de communes ont évolué depuis les vingt dernières années et l'offre des soins doit sans cesse, être adaptée aux besoins de la population.
- Une maison de santé comme **vecteur d'attractivité** pour la population mais aussi pour les professionnels de santé
- Une maison de santé comme **vecteur de maintien** et de développement des services de proximité
- Une maison de santé comme **vecteur de redynamisation** du tissu local
- Une maison de santé pour **répondre aux besoins et garantir la juste répartition de l'offre de soins.**
- Une maison de santé pour permettre une qualité de vie des praticiens et favoriser une pérennisation de l'offre de soin et enrayer sur notre territoire la crise de la démographie médicale.

I. Une considération intégrant le territoire de la Communauté de Communes de la Mortagne (ci-après CCM) dans celui du Lunévillois, non adaptée du point de vue de la couverture médicale

1. L'intégration de la CCM dans le bassin de vie de Lunéville

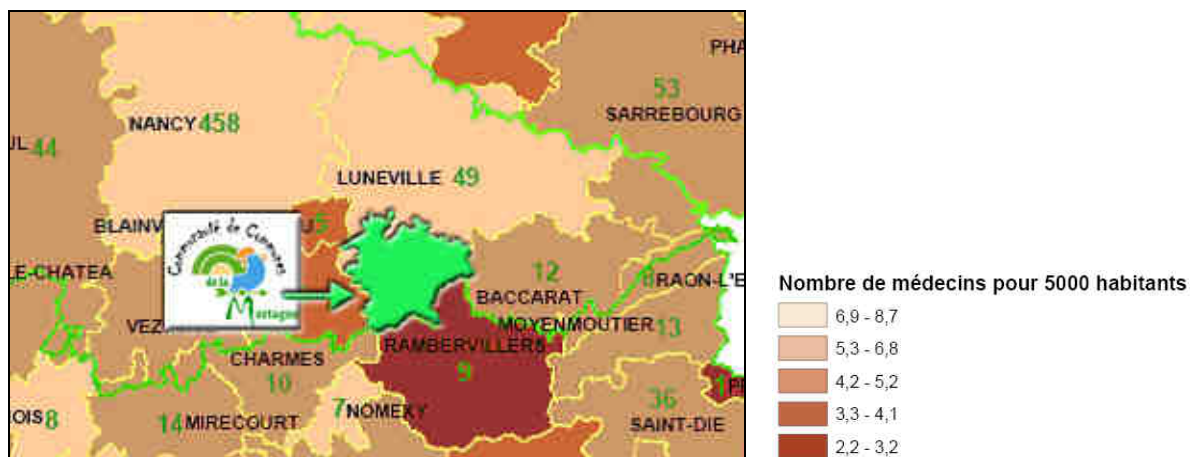
Le bassin de vie de Lunéville intègre la Communauté de Communes de la Mortagne dans un espace 5 fois plus vaste.

Si l'on ne peut ignorer l'appartenance du territoire de la CCM dans le bassin de vie de Lunéville en termes de déplacements pour le travail ou la consommation quotidienne, il semble que ce maillage n'est plus pertinent pour le domaine de la santé.

Le maillage en bassin de vie ne tient pas compte des réalités locales du point de vue médical.

En effet, le territoire de la Mortagne constitue en soit une zone spécifique en matière de soins de proximité, les habitudes des habitants du territoire étant de consulter au plus près de leur domicile.

Source : ADELI et CO au 31/12/2006 - INSEE RP 1999, DRASS de Lorraine version 27/02/2007



Nombre de médecins généralistes libéraux dans l'ensemble de la population par bassin de vie

Cette carte fait donc apparaître un taux de médecins pour 5000 habitants compris entre 5,3 et 6,8 pour la CCM, à l'identique de l'ensemble du bassin de vie de Lunéville.

Or, s'il on considère le territoire de la CCM, ce taux sera ramené à 4,7 (4 médecins pour 4254 habitants insee 99), et à 4,4 (4 médecins pour 4535 habitants selon le dernier recensement).

2. La cartographie des territoires déficitaires

L'article 67 de la loi relative à l'assurance maladie du 13 août 2004 charge les missions régionales de santé (MRS) de notamment favoriser une meilleure répartition géographique des professionnels de santé libéraux par la définition de territoires pouvant justifier l'institution de dispositifs d'aides conventionnelles prévues à l'article L 162-14-1 du code de la sécurité sociale.

La MRS Lorraine a défini, par arrêté n°22/05 du 12 décembre 2005 et actualisé par avenant signé le 18 janvier 2007, une liste de territoires qualifiés de déficitaires et pouvant justifier d'aides à l'installation et au maintien de l'exercice pour les médecins généralistes.

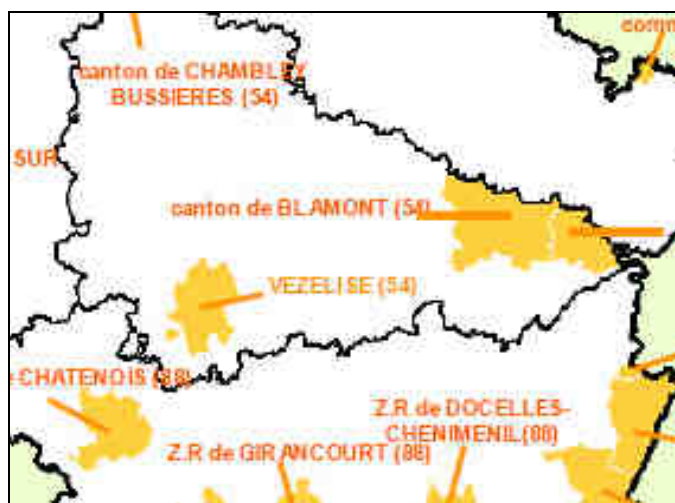
Une actualisation annuelle de cette cartographie des territoires éligibles a été actée par la MRS Lorraine lors de la mise en œuvre du dispositif de manière à être réactif aux évolutions de la démographie médicale locale. Cependant un accord conventionnel datant du 7 février 2007, entre les représentants syndicaux des médecins libéraux et l'UNCAM a souhaité geler jusqu'en février 2010 la géographie d'application des aides.

Les critères retenus pour la définition des zones déficitaires sont :

- une densité de praticiens inférieurs de 30 % de la moyenne nationale
- une activité pour plus de la moitié des médecins du territoire supérieur de 30 % au moins de l'activité moyenne nationale.

Considérant le territoire de la Mortagne dans le bassin de vie de Lunéville, il est évident que ces critères ne permettent pas d'identifier la zone de recours aux soins de Gerbéviller et la Communauté de Communes de la Mortagne comme déficitaires.

Source : avenant A du 18 janvier 2007 de l'arrêté 22/05 du 12 décembre 2005



3. Des consultations dont les acteurs locaux n'ont pas eu connaissance...

L'URCAM fait état d'une double consultation par la MRS Lorraine en septembre 2005 et octobre 2006, interrogeant, entre autres, les maires et les médecins installés.

Ne remettant pas en cause la véracité de l'existence de cette consultation, il semble que les acteurs locaux (maires et professionnels de santé) de cette époque n'aient pas eu connaissance de cette dernière.

Un nouveau projet de circulaire ministérielle prendrait en considération comme maillage géographique le bassin de vie et tendrait à qualifier les territoires locaux de très sous dotés, sous dotés, intermédiaires et sur dotés.

Prenant en considération le bassin de vie et continuant à intégrer le CCM dans le bassin de vie de Lunéville, cette nouvelle circulaire maintient la non prise en compte de la réalité des territoires ruraux.

En effet, le bassin de Lunéville ne serait toujours pas considéré comme très sous-dotés ou même sous-dotés et par conséquent, le territoire de la Mortagne également.

Une nouvelle consultation organisée en septembre 2008 par la MRS Lorraine semble également avoir été organisée. Là encore, les territoires de proximité ne semblent pas avoir été destinataires de cette consultation, ce qui semble fort dommageable pour une prise en compte de la réalité des territoires ruraux.

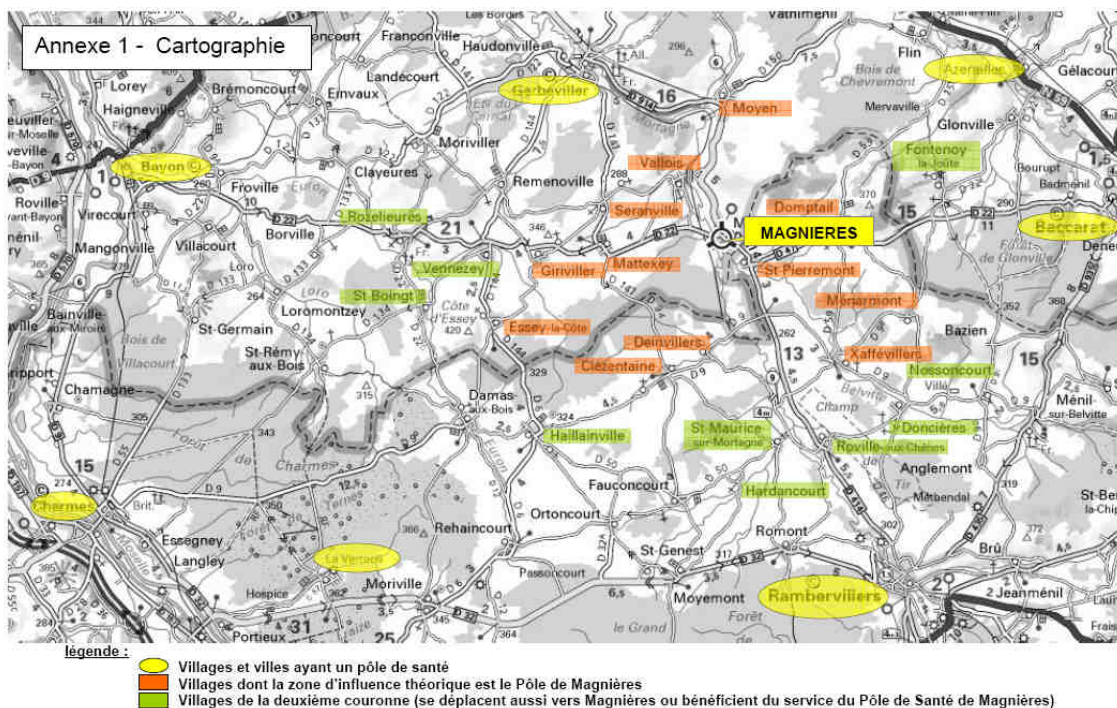
Aussi c'est bien au regard du territoire de la Communauté de Communes de la Mortagne ou de la zone de recours aux soins identifiée par l'URCAM que les responsables élus et les professionnels de santé sont inquiets et souhaitent aujourd'hui agir.

II. Un territoire rural fragile

Comme indiqué par l'URCAM Lorraine, nous pourrions considérer la zone de recours aux soins de Gerbéviller, quasiment similaire à celle de la Communauté de Communes de la Mortagne.

La zone de recours aux soins de Gerbéviller identifiés par l'URCAM comprend 4 624 habitants selon le recensement INSEE 1999 (population CCM – Vathiménil + Landécourt, Rozelieures, Saint-Boingt, Domptail, Saint Pierremont).

Il conviendrait cependant, d'après les consultations menées par le médecin actuel de Magnières ainsi que la zone de travail des infirmières, d'étendre cette zone aux communes de Ménarmont, Xaffevillers, Deinvillers et Clémentaine



commune	habitants / INSEE 99	INSEE 2009 / POP TOTALE CCM	zone de recours aux soins de Gerbéviller	zone pratiquée par les médecins
Essey la Côte	83	90	90	90
Fraimbois	282	329	329	329
Franconville	44	49	49	49
Gerbéviller	1427	1395	1395	1395
Giriviller	39	73	73	73
Haudonville	81	92	92	92
Lamath	185	198	198	198
Magnières	320	342	342	342
Mattexey	68	75	75	75
Moriviller	84	97	97	97
Moyen	511	539	539	539
Remenoville	158	142	142	142
Seranville	91	100	100	100
Vallois	148	148	148	148
Vathiménil	259	310		
Venezey	46	36	36	36
Xermaménil	428	520	520	520
Landécourt			90	90
Rozelieures			161	161
St-Boingt			79	79
St-Pierremont			166	166
Domptail			301	301
Ménarmont				49
Xaffevillers				147
Deinvillers				57
Clémentaine				221
TOTAL	4254	4535	5022	5496
taux de médecins pour 5000 habitants	4,70	4,41	3,98	3,64

1. Des fragilités socio-démographiques repérées par la MRS Lorraine

1.1. Une inscription en ZRR

La définition d'une Zone de Revitalisation Rurale note :

« *Ce sont des TRDP (Territoire Ruraux de Développement Prioritaire) présentant des difficultés de développement.* »

Les mesures en faveur des ZRR ont 3 objectifs prioritaires :

- favoriser la création d'activités économiques, notamment industrielles, artisanales et commerciales,
- améliorer l'offre de logement, pour créer les conditions d'accueil des populations en milieu rural,
- **maintenir et développer les services aux personnes, et en particulier les services de santé.**

Les communes de la Communauté de Communes de la Mortagne ont été classées en ZRR par arrêté du 30 décembre 2005 (canton de Gerbéviller sauf Rehainviller et Mont-sur-Meurthe).

1.2. Une population en besoin de soins médicaux

Comme nous l'avons constaté précédemment, le recensement 2009 indique une augmentation de la population, ce qui renforce le besoin d'une présence locale en matière de professionnels de santé.

Cette population a, de plus, des caractères spécifiques appuyant encore davantage ce besoin.

❖ **Une population âgée supérieure à la moyenne régionale (base INSEE 99)**

La proportion des personnes âgées de 70 ans et plus dépasse la moyenne régionale (13,7 % au niveau local contre 11% au niveau régional).

❖ **Une population « jeune » supérieure à la moyenne régionale (base INSEE 99)**

Le territoire est également attractif pour les jeunes couples, ce qui entraîne une population de jeunes enfants, également consommatrice de soins médicaux.

La part des moins de 20 ans est de 27,8 % pour la Mortagne et de 24,7 % au niveau départemental.

❖ **Une population atteinte d’Affection Longue Durée supérieure à la moyenne régionale**

Part de la population en ALD (en %) par territoire

CCM	13,60%
zone de recours de Gerbéviller	13,50%
Meurthe-et-Moselle	11,90%

Source : assurance maladie, service de cartographie interactive CartoS@nté Pro, version 2007.

❖ **Une proportion de bénéficiaires de prestations médicales supérieure à la moyenne départementale**

Total des bénéficiaires dans la population (en %) par territoire et par type de prestation

	CCM	zone de recours de Gerbéviller	Meurthe-et-Moselle
médecins généralistes	73,50%	75%	69,30%
infirmiers	15,50%	15,80%	9,50%
pharmacie	77,80%	79,20%	73,40%

❖ ***Une maison de retraite à Gerbéviller demandeuse de soins médicaux***

94 personnes âgées (chiffre au 1^{er} juillet 2008) vivent à la maison de retraite de Gerbéviller, nécessitant le passage régulier des médecins du territoire.

Une unité spéciale pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer d'une dizaine de lit sera ouverte en juin 2009.

❖ ***Un projet de maison pour autistes à Moyen***

L'association J-B Thiéry est promoteur d'un projet de création d'une Maison d'Accueil Spécialisée pour l'accueil d'adultes atteints du syndrome autistique, sur la commune de Moyen.

Le nombre de places envisagé est de 24 résidants. L'ouverture de cette unité est programmée pour l'année 2011.

1.3. Un isolement des spécialistes et des équipements hospitaliers

Les cabinets médicaux sont éloignés en moyenne de 20 minutes par la route du service de prise en charge des urgences pré hospitalières le plus proche, le délai atteignant 25 minutes pour Magnières.

2. Un service de proximité en danger / Magnières et Gerbéviller : 2 antennes indispensables, un équilibre fragile

Le service de soins de proximité est actuellement assuré par l'existence des 2 antennes : **Gerbéviller, Magnières.**

La situation en 2004 était de 4 médecins sur Gerbéviller et 2 médecins sur Magnières, qui permettait une qualité de soins et de pratique pour les professionnels de santé. Cette situation est la situation idéale que l'ensemble des acteurs locaux souhaite retrouver.

Fin 2005, il n'y a plus que 3 médecins sur Gerbéviller (1 départ) et 1 médecin sur Magnières (1 décès).

Les professionnels de santé actuellement en exercice sont les suivants :

Professions	Nom	Lieu de travail	Date de naissance
Médecins généralistes	Mme GUITER	MAGNIERES	03/12/49
	M. MAISON	GERBEVILLER	22/01/56
	M. GUEUSCIN	GERBEVILLER	22/01/62
	M. WAGNER	GERBEVILLER	13/10/54
Dentiste	M. BAZIN	GERBEVILLER / MAGNIERES	25/11/59
Kinésithérapeute	M. BRACONOT	GERBEVILLER	03/02/55
Cabinet d'infirmiers	Mme LAVOCAT	MAGNIERES	26/09/68
	Mme MATHIEU	MAGNIERES	14/07/44
	Mme VIN-KLEITZ	MAGNIERES	28/04/72
	M. SURUT	GERBEVILLER	.../06/75
	Mme MENUISIER	GERBEVILLER	27/09/66

Magnières : une situation critique à l'horizon de 5 ans et sur Gerbéviller : une situation catastrophique à l'horizon de 10 ans

Dans l'hypothèse de départ en retraite à l'âge de 63 ans et considérant la pyramide des âges des médecins généralistes en exercice, la situation est critique à l'horizon de 2014 (avec le départ en retraite du docteur GUITER) et alarmant à l'horizon de 2018 (avec le départ en retraite du docteur WAGNER).

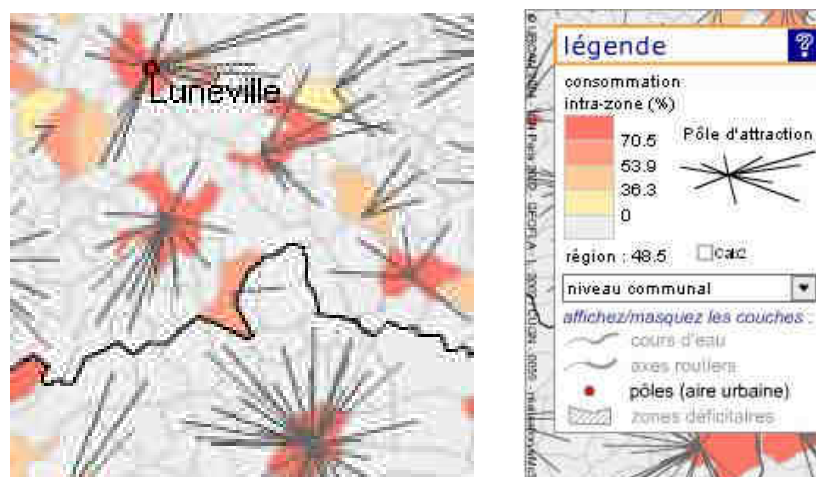
Sans installation nouvelle, le territoire ne compterait plus que 2 médecins généralistes d'ici 2018.

De plus, et sans attendre cette échéance, les médecins de Gerbéviller, déjà en surcharge de patientèle, ne pourront pas intégrer celle de la zone de Magnières si celle-ci disparaît.

Les chiffres de 2007 nous montrent clairement une attractivité de Gerbéviller à 74% pour trois médecins et 26% pour un médecin sur Magnières. De plus 22% des patients de Magnières ne sont plus des patients du docteur de Magnières.

Il convient là de rappeler que la situation sur Magnières a évolué depuis 2005 : en effet, l'attractivité médicale du pôle de Magnières était forte jusqu'en 2005. Depuis le décès d'un médecin, le rapport d'attractivité est au environ de 26 % sur Magnières (1/4 des médecins présents sur notre zone) et de 74 % sur Gerbéviller.

Le travail effectué par 2 médecins, ne peut en effet, plus être fait à 1 seul : d'où les 22% de « fuites » et les flux qui ont changé.



Flux d'attractivité les plus fréquents des pôles médicaux de Gerbéviller et de Magnières.

(Un trait relie la commune de résidence du bénéficiaire à la commune la plus fréquentée. Sont représentés les flux entre les communes du patient et du médecin généraliste supérieures à 10 bénéficiaires.)

Au seul constat de ces chiffres d'attractivité, la pertinence d'une antenne sur Gerbéviller paraîtrait plus justifiée, au dépend d'une antenne sur Magnières. Mais ce serait oublier les raisons historiques et économiques locales qui ont porté le projet :

- Une antenne sur Magnières est bien à comprendre comme une étape d'un service santé sur la Communauté de Communes de la Mortagne composé de deux pôles (Gerbéviller et Magnières). , c'est pourquoi le groupe de travail a élaboré un projet réaliste, d'une maison de santé adaptée en surface, en nombre de professionnels impliqués et en coût.
- L'évolution du nombre d'actes et les perspectives de retraite de l'un ou l'autre des médecins et particulièrement celui de Magnières montrent la fragilité actuelle tant sur le plan de la juste répartition de l'offre de soins que des perspectives « économiques » d'un secteur qui s'est structuré autour de Magnières (médecin, dentiste, pharmacien, infirmières).
- La volonté de l'ensemble des professionnels de santé (situés à Magnières et Gerbéviller) de voir se pérenniser, se stabiliser l'antenne de Magnières et cela pour éviter dans un avenir plus ou moins proche d'avoir à gérer un nombre de patients en affluence si celui-ci n'était pas remplacé.

En d'autres termes, même si la perspective globale sur le secteur n'est pas catastrophique avant 10 ans comme le précise l'Urcam, faut-il attendre cette échéance pour réagir ? ou faut-il anticiper ?

III. Agir aujourd'hui pour le maintien des 2 antennes du territoire

Dans un souci d'anticipation et afin de préserver et de renforcer la qualité de service, les élus, les membres du groupe de travail « services » et les professionnels de santé, souhaitent agir dès aujourd'hui pour le maintien des 2 antennes de santé :

- par la création d'une maison de santé à Magnières en 2009,
- par la conduite d'une réflexion pour la création d'une structure pluridisciplinaire d'ici 5 à 8 ans sur Gerbéviller.

1. Une préoccupation inscrite dans le projet de territoire 2008-2014

En 2006, la Communauté de Communes de la Mortagne a effectué un diagnostic de son territoire, mettant en avant ces forces : qualité de vie, forte convivialité, population croissante, vie associative développée, situation globalement favorable et ses faiblesses : tissu économique faible, retrait des services publics, bourg centre peu structurant et manque de transports collectifs.

En 2007, la Communauté de Communes de la Mortagne élabore son projet de territoire autour d'un axe fort : le développement durable.

Trois grandes priorités sont déclinées en actions :

- S'inscrire dans l'avenir en valorisant le cadre naturel et humain
- Effacer les coupures territoriales et sociales, internes et externes
- Servir tous les habitants.

C'est dans la priorité « servir tous les habitants » que l'on retrouve la problématique « santé ».

Extrait du projet de territoire 2008-2014

La Communauté de Communes de la Mortagne possède des activités économiques et des services limités. Le contexte rural ne lui permet pas de posséder des équipements aussi importants que dans les zones urbaines. Nous devons pourtant nous mobiliser pour que chaque habitant du territoire puisse accéder aux services et facilités dont il a besoin, que ce soit au sujet de la vie quotidienne ou des activités économiques et de loisirs.

Les soucis quotidiens, par leur répétition, sont souvent les plus mal perçus. Ils conditionnent le jugement que nous avons de notre qualité de vie. Une attention particulière doit donc leur être portée, en n'oubliant personne.

Au-delà de cette notion d'équité, la Communauté de Communes de la Mortagne est confrontée à une difficulté d'accès à certains services de proximité. Leur absence entraîne des contraintes de vie plus fortes. Nos actions auront également pour objectif de réduire ces contraintes.

Services à la population : maintenir la présence des services existants en matière de services publics et services médicaux

Dans la fiche action « services à la population » on note :

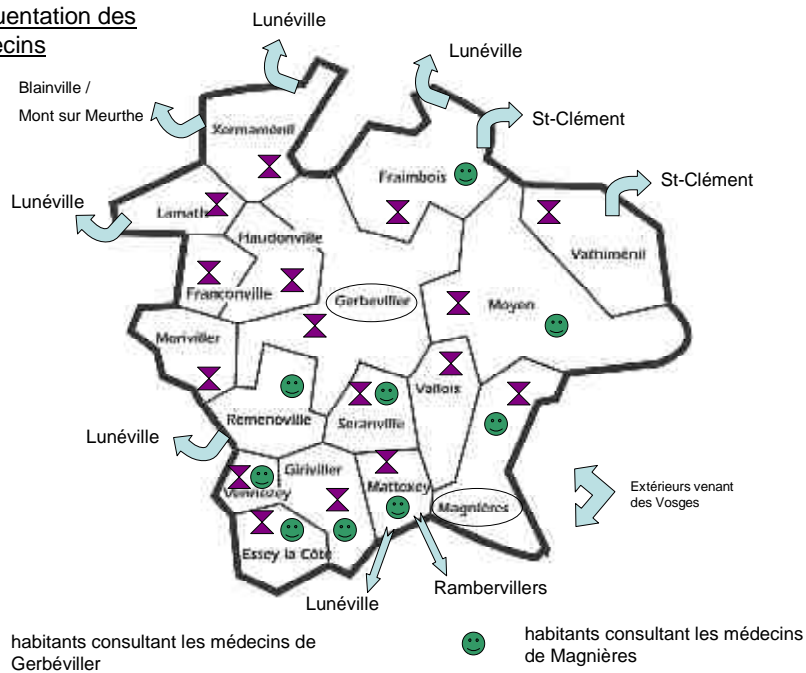
Le projet de la communauté de communes consiste à offrir aux habitants et acteurs du territoire l'accès à des services devenus lointains ou difficiles à gérer : cela se traduira donc par la mise en commun de services publics ou de santé (maison des services, pôles santé à Gerbéviller et Magnières,...)

2. Un diagnostic et des échanges renforçant ses préoccupations

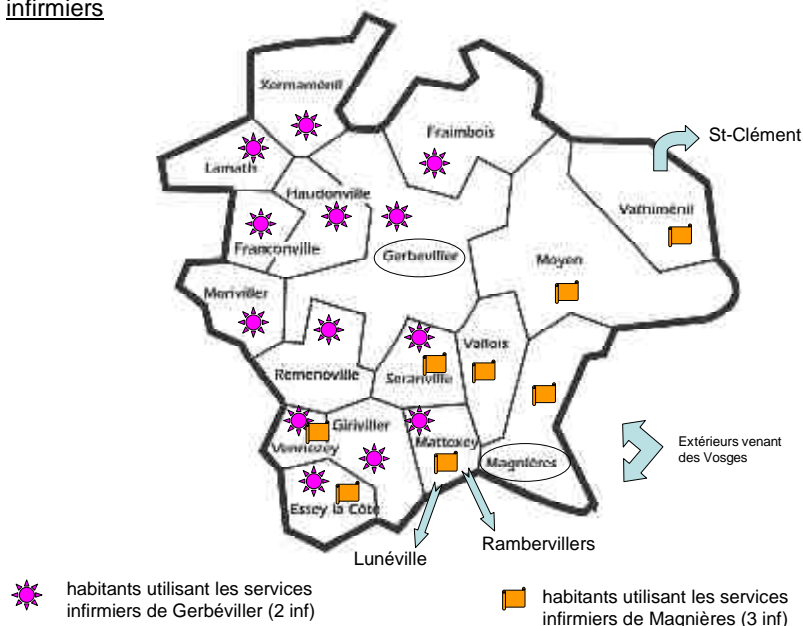
C'est sur cette base qu'une enquête plus fine a été réalisée en octobre 2007.

Ces données ont permis de confirmer **l'existence des 2 pôles de santé sur le territoire de la Mortagne et leur intérêt en matière de services de proximité et donc de qualité des soins apportés à la population.**

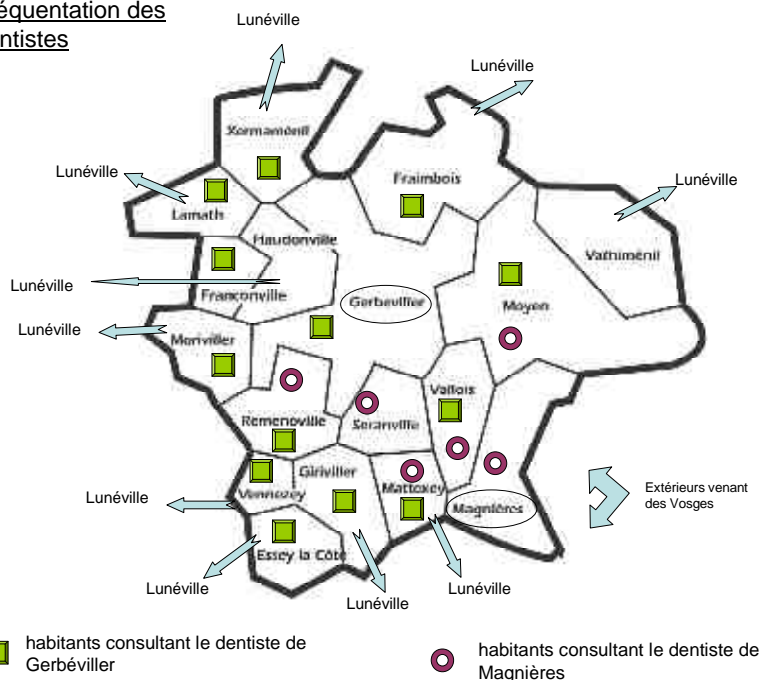
Fréquentation des médecins



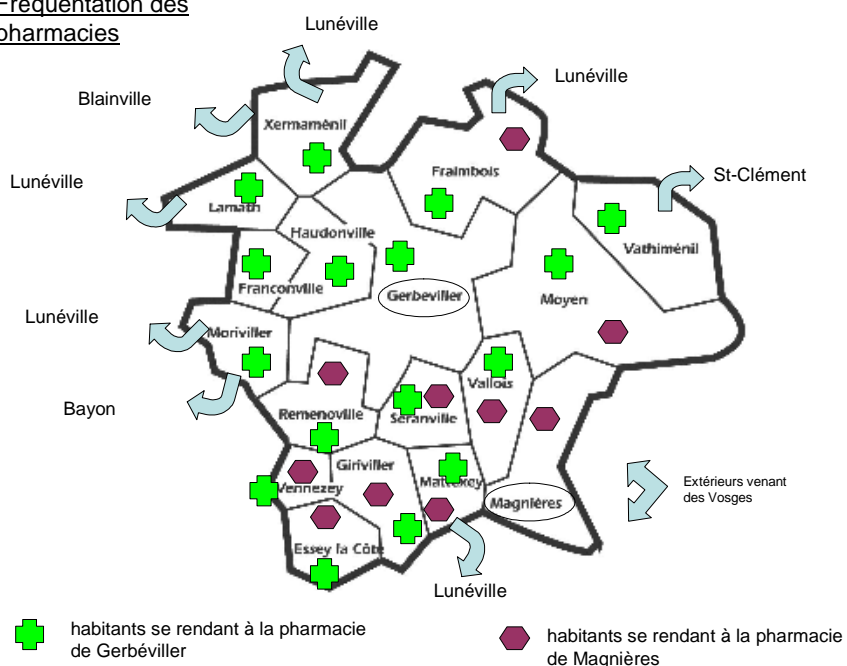
Fréquentation des services infirmiers



Fréquentation des dentistes



Fréquentation des pharmacies



A la suite de ce diagnostic, une réunion du groupe de travail élargi aux acteurs de service sur le territoire a réuni de nombreux professionnels de santé à Xermaménil en Janvier 2008. Lors de cette réunion les professionnels de santé de l'ensemble du territoire (Gerbéviller et Magnières) avec l'ensemble des participants ont convenu de l'urgence de pérenniser une antenne de santé à Magnières qui, après le décès en 2005 d'un médecin, se trouve à saturation.

En Juin 2008, le groupe de travail constitué des nouveaux élus et des habitants du territoire réunis autour de la thématique « services » concluait « *Les membres du groupe s'accordent pour dire que la solution actuelle pour le maintien d'un pôle santé et attirer des jeunes médecins sur le territoire est la création d'une maison de santé.* »

Le 08 juillet 2008, les membres du conseil communautaire valident la poursuite de la réflexion par le groupe « services » sur le projet de maison de santé à Magnières.

Le 20 Octobre 2008, les membres du conseil communautaire autorisent le Président, à lancer la consultation pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une maison de santé à Magnières.



Réunion du 28 janvier 2008 à Xermaménil



3. Un projet en 2 phases

3.1. L'urgence sur Magnières

Rappelons ici que le départ en retraite du médecin de Magnières est possible dès 2014.

Avec le manque déjà ressenti d'un médecin sur Magnières, le départ en retraite non remplacé mettra en péril la qualité du service rendu à ce jour.

Le projet de maison de santé va bien entendu au-delà du simple remplacement du départ en retraite du Docteur GUITER actuellement en exercice mais s'étend au maintien et au développement d'un service de soins pluridisciplinaires intégrant les infirmières, les soins dentaires, la pharmacie et également le retour de services de kinésithérapie.

❖ *Historique*

L'exercice médical en groupe n'est pas en soi un mode d'organisation nouveau pour les professionnels de santé de Magnières.

L'historique ci-après parle de lui-même et montre combien depuis de nombreuses années les professionnels de santé du secteur ont su à leur manière avec leurs moyens travailler en réseau :

- **1979** : création d'un cabinet médical principal avec un médecin
- **1979** : création d'un cabinet infirmier secondaire (le principal est à Gerbéviller)
- **1980** : installation d'un kinésithérapeute (cabinet principal)
- **1982** : installation d'un deuxième médecin dans le même local
- **1984** : création d'un cabinet infirmier principal dans le local des médecins
- **1984** : création d'une pharmacie rachetée en 1995 par un autre pharmacien
- **1987** : création d'un cabinet dentaire secondaire (cabinet principal à Gerbéviller= 1 dentiste)
- **1989** : reprise de l'activité de kinésithérapeute en cabinet secondaire (cabinet principal à Rambervillers = 3 kinésithérapeutes)

- **1995** : installation d'une deuxième infirmière libérale associée à la première dans le même local professionnel
- **2002** : location d'un local communal par un ambulancier
- **2004** : arrêt de l'activité de kinésithérapie à Magnières par manque d'un nouveau local accessible
- **2004** : installation d'une troisième infirmière libérale associée aux deux autres
- **2005** : décès d'un des médecins, non remplacé à ce jour

❖ *Les professionnels se mobilisent*

La problématique actuelle est de passer à l'étape suivante de la création d'une maison de santé : les professionnels l'ont bien intégrée et se sont réunis à leur initiative pour formuler des pistes de travail, rechercher des partenaires prêts à s'investir dans le projet.

L'expérience de création de maison de santé sur le territoire français montre bien qu'une des principales clés de la réussite est l'adhésion des professionnels. On ne peut que se réjouir d'un tel engouement qui répond là aussi d'une part à une inquiétude pour l'avenir si rien n'est fait et à un besoin ressenti par ces professionnels.

Le pharmacien de Magnières s'est porté volontaire pour faire le relais entre les élus de la communauté de communes de la Mortagne et l'ensemble des professionnels de santé concernés.

❖ *Un projet de santé collectif*

Les professionnels de santé se réunissent régulièrement pour élaborer un projet de santé collectif.

Leur objectif est de créer une équipe pluridisciplinaire de professionnels de santé (2 médecins généralistes, 2 infirmières, 1 kinésithérapeute, 1 chirurgien dentiste, autres professionnels possibles...) installée dans un local aux normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur.

Ils souhaitent créer une Société Civile de Moyens (ci-après SCM) précédée d'un protocole d'accord.

Cette organisation permettra de :

- ✓ Créer une dynamique pour la prise en charge plus complète et plus globale de la population concernée par le projet : concertation autour du dossier du patient, formation adaptée aux besoins des professionnels de santé,
- ✓ Créer une interface efficace entre la demande de santé de la population et les politiques de santé nationales et régionales. (exemples : campagne de prévention, travail avec les réseaux),
- ✓ Améliorer les conditions de vie des professionnels de santé en soulageant la charge de travail, en rompant l'isolement tout en assurant un revenu correct aux membres de la SCM.

3.2. Le temps de la réflexion sur Gerbéviller

Comme nous l'avons vu précédemment, la situation sur Gerbéviller risque d'être critique d'ici 10 ans (avec le départ en retraite d'un médecin, prévisible pour 2018).

Aussi, il est nécessaire d'intégrer dans la réflexion et dès aujourd'hui la problématique de l'antenne de Gerbéviller.

En tant que chef-lieu de canton, la commune de Gerbéviller constitue un bourg où se situent d'autres services.

C'est pourquoi, et dans la mesure où l'échéance calendaire le permet, la volonté est de mener une réflexion plus globale sur le maintien et le développement des services tels que la poste, la permanence de services divers (assistante sociale, ADMR, impôts...) sur la commune de Gerbéviller.

Ainsi, la réalisation de l'antenne de Gerbéviller pourrait être envisagée pour 2013-2014.

2 sites sont envisageables pour ce type de projet : le bâtiment de l'ancienne gendarmerie et celui de l'ancienne maison de retraite.

Devant la complexité de ces bâtiments et des incertitudes existantes sur le contenu de ce projet, il ne nous est pas possible de fixer dès aujourd'hui un budget d'investissement correspondant.

IV. L'antenne de Magnières

1. Situation géographique

Le territoire de la Communauté de Communes de la Mortagne est composé de 2 pôles de santé : un à Gerbéviller et un à Magnières.

Comme précédemment explicité, l'urgence d'une intervention publique est aujourd'hui justifiée sur Magnières.

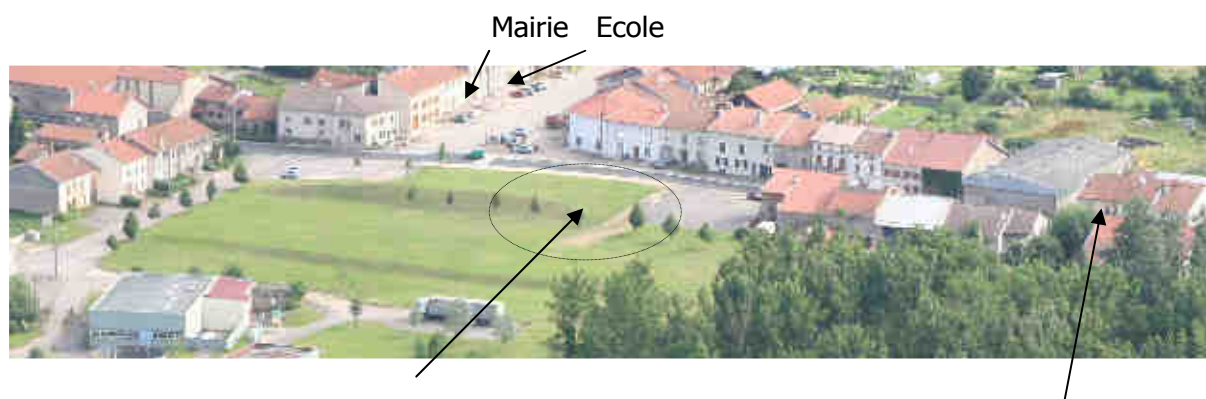
L'implantation est prévue au centre du village sur un terrain communal, à proximité de la pharmacie (à 150 mètres). La configuration actuelle permet de limiter les coûts notamment en matière de stationnement.



Magnières est une commune de 350 habitants située au centre d'une zone rurale définie en ZRR (Zone de revitalisation rurale) et au croisement de deux routes départementales ce qui fait de la commune un lieu de passage lors des déplacements des habitants.

Malgré la taille de la commune en nombre d'habitants, celle-ci a été et reste un lieu où de nombreux commerces et activités sont disponibles.

❖ **Site envisagé** (voir carte en annexe)



Projet communautaire CCM « Maison de santé »

Pharmacie

2. Un dimensionnement cohérent

Le site de Magnières constitue une antenne pour assurer une qualité de soins aux habitants du territoire. Ainsi cette antenne est à la mesure de cet objectif, en comprenant 5 professionnels de santé, une maison à taille humaine adaptée au milieu rural.

Les professionnels inscrits dans la démarche sont :

Médecin	Mme GUITER
Médecin	A rechercher
Infirmières libérales	Mmes LAVOCAT et KREBS
Dentiste	M BAZIN
Kinésithérapeutes	A définir

Des démarches auprès de la faculté de médecine de Nancy et dans la presse spécialisée seront effectuées pour trouver le médecin manquant.

Un travail réalisé par les professionnels de santé a permis d'établir un chiffrage estimatif des surfaces souhaitées.

Désignation des espaces	Nombre de locaux	TOTAL surfaces utiles en m ²
Hall d'accueil et banque d'accueil	1	15
Secrétariat médecins	1	10
Cabinets médecins	2 x 30	60
Cabinet dentiste	1	35
Cabinet kinésithérapeute	1	40
Bureau des infirmières	1	20
Cabinet partagé	1	20
Lieu de rencontre, espace de convivialité	1	25
Salle d'attente	2 x 15	30
Studio	1	25
Rangement et circulations	1	A déterminer
Sanitaires (salle d'attente et personnel)	2	A déterminer
Locaux techniques et archives	2 x 10	20
Locaux d'entretien et déchets	1	5
Total surfaces		305

❖ **Plan de financement prévisionnel**

Le coût de la construction neuve, intégrant des données environnementales (choix des matériaux, type de chauffage...) est estimé à 2 000 € HT le m², soit un coût de projet d'environ 600 000 € HT.

Objet	Montant	Financeurs	Montant	% HT
Construction bâtiment (estimation à 300 m ² à 2000 €/m ²)	600 000,00 €	état FNADT / FEDER	225 000,00 €	30
		Conseil Régional	150 000,00 €	20
		Conseil Général CDL 2008	15 000,00 €	2
Frais divers (MO, bureau de contrôle, réseaux élec et eaux...) : 25 %	150 000,00 €	Conseil général part territoriale 2009	210 000,00 €	28
		CC Mortagne	150 000,00 €	20
TOTAL HT				
TOTAL HT	750 000,00 €	TOTAL	750 000,00 €	100
TVA 19,6 %	147 000,00 €	Budget annexe tva 100 %	147 000,00 €	
			- €	
TOTAL TTC	897 000,00 €	total	897 000,00 €	

La Communauté de Communes de la Mortagne contractera un emprunt pour le montant restant à charge. Celui-ci sera en partie remboursé par la facturation d'un loyer à la Société Civile de Moyens, constituée par les professionnels de santé.

3. Un projet exemplaire du point de vue du développement durable

La Communauté de Communes de la Mortagne est engagée dans une démarche de développement durable dans l'ensemble des projets conduits par la collectivité. Le projet de maison de santé, premier projet d'investissement important de la Communauté de Communes de la Mortagne veillera à respecter au mieux l'ensemble des critères du développement durable.

3.1. Une démarche participative

Une vingtaine de personnes participent aux réflexions du groupe de travail « services » qui est particulièrement chargé de ce projet. Il est composé d'élus, de professionnels de la santé et d'habitants.

L'association de l'ensemble des acteurs du territoire à ce type de projet permet de le rendre plus cohérent et plus riche et favorise une meilleure adhésion de tous à sa concrétisation.

3.2. Une construction respectueuse de l'environnement

❖ Une architecture adaptée aux besoins

Elle doit créer par synergie un potentiel propice à une véritable animation ayant des conséquences positives sur toute la vie du territoire.

Elle doit concentrer en un même lieu des activités médicales et paramédicales.

Le bâtiment proposera le meilleur rapport entre le confort et l'accessibilité pour la patientèle et la facilité d'exploitation et de maintenance pour les utilisateurs.

Cette exigence d'image, d'échelle et de fonction doit se traduire dans l'organisation qualitative des services et des lieux.

❖ Une architecture durable et environnementale

L'engagement environnemental repose sur une démarche globale de projet intégrant un certain nombre d'objectifs qui touchent la construction, les modes d'énergie, la durée de vie et la maintenance du bâtiment. Le bâtiment doit intégrer ces objectifs (pas nécessairement de manière exhaustive) en amont du projet. La sélection de l'équipe de maîtrise d'oeuvre pourra reposer sur un projet environnemental cohérent intégrant une synthèse de ces objectifs.

Les objectifs environnementaux sont les suivants :

Economie des ressources en matériaux et en énergie (éco-construction) :

- Relation harmonieuse du bâtiment avec l'environnement (perception du bâtiment dans son contexte et perception du contexte à partir du bâtiment)
- Choix des procédés et matériaux de construction (faibles dépenses énergétiques, ressources locales)
- Chantier à faibles nuisances (procédés de construction, tri des déchets ...)

Gestion économique et écologique

- Choix des sources énergétiques (énergies renouvelables : bois, géothermie, sources solaires thermique et photovoltaïque), ventilation (double flux, puits canadien), isolation renforcée ...
- Gestion de l'eau (utilisation des eaux de pluie, éviter l'imperméabilisation des sols...).
- Gestion des déchets d'activité.
- Entretien et maintenance du bâtiment et des abords.

Confort des utilisateurs

- Confort hygrométrique (isolation, renouvellement d'air, échanges hygrométriques...),
- Confort acoustique,
- Confort visuel (intégration dans le site naturel et urbain, activités extérieures),
- Confort olfactif (renouvellement d'air, extraction cuisine...).

Santé

- Conditions sanitaires (ventilation, traitement des effluents et des déchets...).

❖ **Une insertion adaptée au site**

Les qualités du site devront à la fois être préservées et aussi servir le projet qui devra en tirer parti et le mettre en valeur.

3.3. Un équipement qui participe au développement économique et social du territoire

❖ ***La maison de santé participe à la dynamisation du tissu économique local.***

La commune de Magnières a hébergé sur son territoire l'industrie laitière de transformation St Hubert. Cette entreprise installée en plein centre du village a fermée ses portes laissant une friche industrielle importante en centre village.

La commune aujourd'hui se relève. Des entreprises investissent : nouveaux artisans, installation d'un garage sur l'ancienne friche St Hubert,...

De plus, la commune a entamé un programme de rénovation des bâtiments communaux : en octobre 2006, l'école du village entièrement rénovée a été inaugurée donnant aux 3 classes de l'école les moyens d'un enseignement de qualité.

Aujourd'hui les projets de la transformation de la mairie en point relais services intégrant le bureau de poste communal et un bureau partagé pour des permanences de services sont porteurs d'un nouvel avenir pour les habitants...

3.4. Un outil au service de l'insertion sociale et comme outil pédagogique

Au-delà des caractéristiques environnementales du bâtiment, le maître d'ouvrage veillera à l'intégration de clauses d'insertion dans le choix des entreprises réalisant les travaux.

De plus, cette construction sera utilisée comme support pédagogique à destination des jeunes et des élus.

Des séances de présentation lors de la construction et lors du fonctionnement seront organisées afin de permettre à tous de bénéficier de cet exemple de construction.

CONCLUSION

Le maintien d'un service de santé de qualité est une préoccupation majeure des élus et des habitants du territoire.

Ce service est sans conteste un facteur d'attractivité du territoire et permet d'assurer une qualité de vie à l'ensemble des habitants.

Le territoire de la Mortagne a la particularité et la richesse de disposer actuellement de 2 sites, Gerbéviller et Magnières, qui permettent d'assurer un service de qualité.

Ce dossier a permis de démontrer en quoi cette situation était rendue fragile par le départ imminent d'un médecin à Magnières et ensuite sur Gerbéviller.

C'est pourquoi, il est important d'agir aujourd'hui pour anticiper le changement.

Ce projet s'intègre de plus pleinement dans le contexte national de gestion de la couverture médicale du territoire des déplacements et de la politique nationale défendue par Madame la Ministre de la Santé et de la Jeunesse et des Sports, Roselyne Bachelot-Narquin, annonçant en février 2008, la création de 100 maisons de santé pluridisciplinaires.

La maison de santé de la Communauté de Communes de la Mortagne engage le territoire dans une dynamique qui permettra d'apporter un service de qualité durable dans le temps, permettant de répondre aux besoins de la population et de garantir la juste répartition de l'offre de soins.